

DICTIONNAIRE

DES

PARLEMENTAIRES

F

FEUCHÈRES (ADRIEN-VICTOR, BARON DE), député de 1846 à 1848, né à Paris le 20 novembre 1785, mort à Paris le 22 novembre 1857, suivit la carrière militaire, entra, à dix-neuf ans, à l'école militaire de Fontainebleau, et en sortit comme sous-lieutenant au 105^e de ligne. Il fit les campagnes de 1806 à 1808 en Prusse et en Pologne, fut alors envoyé en Espagne et nommé capitaine à l'état-major de l'armée d'Aragon, où il se distingua, et fut cité à l'ordre du jour. Fait chevalier de la Légion d'honneur le 18 juillet 1809, à la bataille de Tudela, il fut blessé à l'assaut du col d'Ordal en 1813 et promu chef de bataillon. Après le second retour des Bourbons, il entra avec ce grade au 6^e régiment d'infanterie de la garde royale, épousa à Londres, le 6 août 1818, Sophie Daw ou Dawes, qui jadis avait paru, disait-on, sur les planches du théâtre de Covent-Garden, et qui était attachée à la personne du vieux duc de Bourbon, prince de Condé. La bonne foi de M. de Feuchères, qui ne sut la vérité qu'au bout de quatre années, servit à couvrir l'incorrection de cette liaison. Introduit dans la maison du prince, M. de Feuchères devint son aide-de-camp (1820), et fut créé baron le 31 août 1819. Cependant le ménage de Mme de Feuchères ne tarda pas à être troublé. Une imprudence commise par un ami fit naître certains soupçons dans l'esprit du baron. Il s'ensuivit une situation des plus pénibles, qui aboutit, en 1822, à une rupture éclatante. M. de Feuchères écrivit au prince de Condé qu'il allait s'éloigner de cette maison « dans laquelle, pour l'honneur et le repos de tous, il n'aurait jamais dû entrer ». D'autre part, il adressa plus tard au ministre de la guerre une lettre qui contenait ce passage : « Plusieurs années s'étaient écoulées quand, par suite d'une querelle survenue dans mon ménage, j'appris de la bouche même de Mme de Feuchères qu'elle n'était point la fille de monseigneur le duc de Bourbon, comme elle s'était plu à le faire croire, mais qu'elle en avait été la maîtresse. » Devant le scandale provoqué par cette séparation, Mme de Feuchères s'éloigna pendant quelques jours du palais. Mais dès les premières heures de son retour, elle obtint, grâce à son ascendant sur le duc, d'abord le don testamentaire des domaines de Saint-Leu et de Boissy, et bientôt après diverses sommes s'élevant au chiffre d'un million. Ce fut elle enfin qui négocia, comme on sait, l'adoption du duc d'Aumale par le vieux

prince, et le nom de la baronne de Feuchères fut directement mêlé aux propos accusateurs qui commentèrent le drame tragique et mystérieux du château de Saint-Leu. La baronne mourut en 1841, en Angleterre. Une part revenait à M. de Feuchères dans son immense fortune. Mais il abandonna aux hospices la totalité de ses droits et fit don à l'armée de 100,000 francs (*Moniteur*, 29 juillet 1841 et 5 juillet 1843). Avant cet incident, M. de Feuchères avait fait la guerre d'Espagne avec le grade de colonel (1823). Il commanda la place de Pampelune (1824-1826), fut nommé colonel au 37^e de ligne, et fit la campagne d'Alger en 1830. Général de brigade (13 décembre), il rentra en France en 1832, et fut placé à la tête des départements du Gard et de l'Ardèche. Promu général de division le 9 avril 1843, il devint inspecteur général de l'infanterie, et fut élu, le 1^{er} août 1846, par 425 voix (801 votants, 839 inscrits), contre 366 au député sortant, M. Béchard, député du 1^{er} collège du Gard (Nîmes). Il siégea dans la majorité conservatrice jusqu'à la révolution de 1848, et fit preuve d'une réelle compétence dans les discussions militaires. Président du comité d'état-major en 1849, et grand-officier de la Légion d'honneur (1850), il fut admis à la retraite, comme général de division, le 2 janvier 1851.

FEUILHADE-CHAUVIN (ANDRÉ), député de 1842 à 1848, représentant en 1848, né à Bordeaux (Gironde) le 12 novembre 1796, mort à Paris le 20 mars 1861, étudia le droit et fut nommé substitut du procureur du roi à Bordeaux (21 juillet 1819). Substitut du procureur général (juillet 1823), avocat général (novembre 1826), il passa procureur général à la cour de Bastia en 1829, et, après la révolution de juillet, obtint le poste de procureur général à Bordeaux. Conseiller général pour le canton de Castillon (1837), il devint, en 1838, procureur général à la cour royale de Lyon. Élu, le 9 juillet 1842, député du 8^e collège de la Gironde (Libourne), par 415 voix sur 753 votants et 877 inscrits, contre 335 au député sortant, M. Martell, il soutint d'abord le ministère et fut nommé conseiller à la cour de cassation (1843). Il dut, en conséquence, se soumettre à la réélection, qu'il obtint, le 10 juin 1843, par 425 voix sur 676 votants et 912 inscrits, contre 226 à M. Ducasse. La même année, il se mit à faire de l'opposition à la politique de Guizot et

présenta un amendement ayant pour objet de rappeler le cabinet « à la sincère exécution des lois ». Réélu, le 1^{er} août 1846, par 438 voix sur 847 votants et 961 inscrits, contre 404 à M. de La Rochefoucauld-Liancourt, il continua de combattre la politique de la fin du règne. Après la révolution de février, M. Feuilhade-Chauvin fut nommé (23 avril 1848) représentant de la Gironde à l'Assemblée constituante, le dernier des quinze élus, par 49,330 voix sur 146,606 votants. Il fit partie du comité de la justice, et vota ordinairement avec la droite : pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome, contre l'abolition de l'impôt des boissons, etc. Rallié à la politique de L.-N. Bonaparte, et non réélu à la Législative, M. Feuilhade-Chauvin reprit son siège à la cour de cassation, fut nommé conseiller honoraire en 1855, admis à la retraite le 26 avril 1856, et mourut en 1861. Officier de la Légion d'honneur (juillet 1834). On a de lui : *De la magistrature et du magistrat* (1828). *Du patriotisme et de la fermeté civique de l'homme public* (1835), et d'autres discours de rentrée.

FEUILLANT (ETIENNE-ANTOINE), député de 1815 à 1816, né à Brassac (Puy-de-Dôme) le 20 février 1768, mort à Blois (Loir-et-Cher) le 17 juillet 1849, était avocat en 1789, et se fit journaliste. Il collabora au *Journal du soir* de Beaulieu, et fonda, en 1790, le *Journal du soir sans réflexions*, qui reproduisait sans commentaires les débats de l'Assemblée constituante. En 1814, il créa une feuille monarchique, le *Journal général de France*. Elu, le 22 août 1815, député de Maine-et-Loire, au collège de département, par 117 voix sur 216 votants et 276 inscrits, il fit partie de la majorité de la Chambre introuvable, appuya la loi contre les cris et les écrits séditieux, réclama la discussion immédiate sur l'affaire de l'évasion de Lavalette, vota, dans le débat au sujet de la loi d'amnistie, pour les exceptions du projet et pour celles de la commission, et fut rapporteur de la deuxième partie du budget. En cette qualité, il proposa le rejet de l'impôt sur les huiles, sur les papeteries, les tissus, les cuirs, les transports de marchandises. Lors de la discussion des articles, il se prononça avec vivacité en faveur des idées de la commission, et s'écria que dans la majorité de la Chambre il n'y avait que des sujets fidèles : la minorité lui répondit par des murmures et par des cris de rappel à l'ordre. Feuillant ne fit point partie d'autres législatures.

FEURTIN. — Voy. CHEDANNEAU.

FEUTRIER (FRANÇOIS-JEAN-HYACINTHE, COMTE), pair de France et ministre, né à Paris le 2 avril 1786, mort à Paris le 27 juin 1830, fils de Jean Feutrier et de Marie-Catherine Dauphin, étudia la théologie à Saint-Sulpice, entra dans les ordres, et fut nommé par le cardinal Fesch secrétaire général de la grande aumônerie. Il fit partie, sous l'empire, du concile convoqué pour tenter un rapprochement entre le Saint-Siège et l'empereur ; il y prit parti pour le pape. L'archevêque de Reims, grand aumônier de France, M. de Talleyrand, se l'attacha à son tour. Ayant refusé de prêter serment à l'empe-

reur aux Cent-Jours, l'abbé Feutrier en fut récompensé, à la seconde Restauration, par un siège au chapitre royal de Saint-Denis ; il devint ensuite curé de la Madeleine et se distingua comme prédicateur : son panegyrique de Jeanne d'Arc en 1821, lors de la fête commémorative de la délivrance d'Orléans, son éloge de Saint-Louis, prononcé le 25 août 1822, furent remarqués. Nommé en 1823 vicaire-général du diocèse de Paris, il remplit ces fonctions jusqu'en 1826, époque à laquelle il fut promu à l'évêché de Beauvais. En 1827, il présida le grand collège électoral de l'Oise. Au commencement de 1828, il reçut le portefeuille des Affaires ecclésiastiques, et, en sa qualité de ministre, prit une grande part aux ordonnances du 16 janvier 1828, qui fermaient les pensionnats tenus par les jésuites, et soumettaient les petits séminaires à la juridiction universitaire. Le haut clergé protesta contre cette atteinte à ses prérogatives, cria à la persécution et mit le ministre en quarantaine. Ces querelles altérèrent gravement sa santé, et, à la chute du cabinet Martignac, il fut heureux de quitter le ministère ; il retourna à Beauvais avec les titres de comte et de pair de France (24 janvier 1829). L'année suivante (26 février 1830), il obtint du gouvernement, en raison de l'insuffisance de sa fortune, une pension annuelle de 12,000 francs pour tenir son rang comme évêque et comme pair. Étant venu à Paris pour consulter les médecins, il mourut subitement, le lendemain de son arrivée, d'un épanchement au cerveau. Les bruits d'empoisonnement et de vengeance d'un ordre puissant, qui coururent alors, n'ont jamais été prouvés. M. Feutrier avait prononcé, entre autres oraisons funèbres, celles du duc de Berry (1820), de la duchesse d'Orléans (1821), etc.

FEUTRIER (ALEXANDRE-JEAN, BARON), pair de France, né à Paris le 3 juillet 1787, mort à Paris le 21 juin 1861, frère du précédent, fut, dès l'âge de vingt-trois ans, nommé par Napoléon (1810) auditeur au conseil d'Etat. Envoyé en Espagne peu de temps après, comme intendan militaire à Burgos et à Zamora, il faillit mourir du typhus, en portant secours aux malades. Aux Cent-Jours, l'empereur le nomma maître des requêtes, puis successivement préfet de Saône-et-Loire et de Lot-et-Garonne. La Restauration le maintint à ce dernier poste, mais il fut destitué en 1829 par le ministère Polignac, pour avoir répondu à une circulaire du ministre « qu'il ne voyait d'avenir pour la France et le trône que dans la ligne des promesses faites ». Devenu préfet de l'Oise après la révolution de juillet, le baron Feutrier arriva avec zèle le gouvernement nouveau, qui, le 11 septembre 1835, l'appela à la pairie. La révolution de 1848 mit fin à sa carrière politique. — Commandeur de la Légion d'honneur (29 avril 1839).

FEZENSAC (DE). — Voy. MONTESQUIOU.

FIALIN. — Voy. PERSIGNY (DUC DE).

FIEFFÉ (ELOI-CHARLES), député au Corps législatif de l'an XI à 1807, né à Dammarin (Seine-et-Oise) le 21 décembre 1740, mort à Paris le 16 mai 1807, exerçait à Paris les fonctions de notaire. Administrateur du département de la Seine, membre du conseil des hospices, puis maire du 8^e arrondissement de Paris, Fieffé fut désigné, le 9 thermidor an XI, par le Sénat conservateur, pour représenter la Seine au Corps législatif. Il y siégea jusqu'à sa mort.

Fieffé demeurait à Paris, rue des Amandiers-Popincourt, n° 6.

FIESSE (FRANÇOIS-IGNACE-ANTOINE), député au Corps législatif en 1807, né à Colmar (Haut-Rhin) le 22 février 1757, mort le 2 décembre 1807, remplit, sous le Consulat et l'Empire, les fonctions de secrétaire général du Bas-Rhin, puis celles de secrétaire général chargé de l'organisation de quatre nouveaux départements (annexes), et enfin celles de secrétaire général de la préfecture du Mont-Tonnerre (chef-lieu : Mayence). Le 7 mars 1807, Fiesse fut élu par le Sénat député de ce dernier département au Corps législatif. Il mourut la même année.

FIÉVET (EDOUARD-CHARLES-JOSEPH), membre du Sénat, né à Masny (Nord) le 26 mars 1817, s'occupait d'agriculture et d'industrie. Fabricant de sucre et membre du conseil général du Nord pour l'un des cantons de Douai, il se présenta, comme candidat conservateur, à l'élection sénatoriale partielle qui eut lieu dans le Nord le 25 janvier 1885, pour remplacer M. Dutilleul, décédé. Il fut élu par 1,182 voix sur 2,283 votants, contre 1,101 à M. Macarez, républicain. M. Fiévet siégea à droite, et vota contre l'expulsion des princes, contre la nouvelle loi militaire, contre les divers ministères républicains. M. Fiévet n'a pas été réélu au renouvellement triennal de 1888.

FIÉVET-CHAUMONT (CHRISTIAN-ÉTIENNE-NORBERT), député au Conseil des Anciens, né à Lille (Nord) en 1750, mort à Lille en 1810, homme de loi dans cette ville, fut élu, le 23 germinal an V, par 323 voix sur 412 votants, député du Nord au Conseil des Anciens. Il s'y fit peu remarquer et en sortit en l'an VII. Après le coup d'Etat de brumaire il devint (7 messidor an VIII) juge suppléant au tribunal civil de Lille.

FIGAROL (JEAN-BERNARD-MARIE, CHEVALIER DE), député de 1815 à 1820 et de 1824 à 1827, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées) le 5 mars 1760, mort à Aurensan (Hautes-Pyrénées) le 26 septembre 1834, débuta comme avocat à Tarbes. Successivement juge au tribunal civil du département des Hautes-Pyrénées, président de ce tribunal, puis président du tribunal criminel, conseiller et président à la cour impériale de Pau, il affirma son dévouement à l'Empereur, dans une ode « à S. M. Napoléon le Grand », qui commençait ainsi :

« Monarque, en qui le monde admire
Le guerrier, le législateur,
Permetts qu'un magistrat fidèle,
Pour toi plein d'amour et de zèle,
Ose te présenter des vers... »

Suivait le récit apologétique des campagnes d'Allemagne, d'Espagne, etc. En 1814, M. de Figarol ayant appris l'entrée en France du duc d'Angoulême, se hâta de se porter à sa rencontre et protesta de son attachement à la maison de Bourbon. Le 22 août 1815, il fut élu député par le collège de département des Hautes-Pyrénées, avec 82 voix sur 126 votants et 180 inscrits, fit partie de la majorité de la Chambre introuvable, et demanda, dans le débat sur la loi contre les écrits et les cris séditieux, que la peine des travaux forcés à perpétuité fût substituée à celle de la déportation. Le 7 mars 1816, il fut promu premier président de la cour royale de Paris. Réélu député, le 4 octobre 1816, par 158 voix (113 votants, 182 inscrits), il appuya la loi

contre la liberté individuelle, parla contre la liberté des journaux, vota pour la censure, et se montra très opposé à l'application du jury aux délits de presse. « Président pendant dix-sept ans d'une justice criminelle, j'ai été, dit-il, plus à même que d'autres de remarquer les erreurs des jurés. » Revenant sur le même sujet dans la session de 1818 à 1819, il déclara qu'à son avis les citoyens devraient plutôt s'occuper de leurs affaires particulières que des affaires publiques et des projets de réforme, déplora « les abus de la presse », reprocha au nouveau projet de ne point définir les cris séditieux, et demanda la plus grande sévérité « dans un temps où la licence des écrits a franchi toutes les bornes ». Il vota la loi nouvelle sur les élections, et quitta la Chambre en 1820, pour y rentrer le 25 février 1824, avec 117 voix sur 184 votants et 206 inscrits. Il fit partie jusqu'en 1827 de la majorité royaliste. Membre de la Légion d'honneur du 25 prairial an XII.

FILASSIER (JACQUES-JOSEPH), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Warwick-Sud (Flandre) en 1745, mort à Clamart (Seine) le 22 juillet 1799, s'éprit, ses études faites, des théories de Rousseau, et composa un ouvrage d'éducation, *Eraste ou l'Ami de la jeunesse* (1773), qui le fit entrer à l'Académie d'Arras. Agronome passionné, il vint se fixer auprès de Paris et dirigea la pépinière de Clamart. Il était procureur-syndic de Bourg-la-Reine, quand il fut élu, le 15 septembre 1791, député de Paris à l'Assemblée législative, le 13^e sur 24, par 428 voix sur 762 votants. Il siégea à gauche, et se prononça, le 24 mai 1792, pour l'application des doctrines exprimées en matière de liberté de conscience par J.-J. Rousseau dans son *Contrat social*. A cette même séance, il demanda à convertir en motion la page du *Contrat social* disant que le souverain a le droit de bannir les membres d'une religion invariable et de punir de mort « celui qui ayant reconnu publiquement les dogmes de la religion civile, se conduit comme ne les croyant pas ». Il fut l'objet, — le *Moniteur* ne dit pas pour quelle cause, — d'accusations dont il se justifia. Le compte-rendu de la séance du 10 août 1792 contient ces lignes : « Un membre du Comité de surveillance proposa à l'Assemblée d'entendre la lecture de diverses lettres qui justifient pleinement M. Filassier, député, contre lequel on avait cherché à élever des soupçons. L'Assemblée passe à l'ordre du jour, motivé sur la certitude qu'elle a de la pureté des intentions de M. Filassier. » Plus tard, la commune de Clamart l'envoya comme orateur à la barre de la Convention : il y fit un discours contre les prêtres. Il devint ensuite juge de paix à Bourg-Egalité (ci-devant Bourg-la-Reine), mais fut destitué en 1794 par ordre du représentant Crassous, en mission dans le département de Paris. Filassier avait, outre quelques écrits relatifs à des expériences agronomiques, publié aussi un *Dictionnaire historique de l'éducation* (1771).

FILHOT DE MARANS (GABRIEL-ROMAIN), député de 1815 à 1816, né à Bordeaux (Gironde) le 22 octobre 1753, mort à une date inconnue, appartient à la magistrature. Propriétaire à Saint-Selve (Gironde), et conseiller général du département (1803-1816), il fut élu le 22 août 1815 député de la Gironde, au collège de département, par 105 voix sur 188 votants et 261 inscrits. Filhot de Marans siégea dans la majorité de la Chambre introuvable et ne fit point partie d'autres législatures.

FILLEAU (CHARLES-BLAISE-FÉLIX), député en 1789, né à Niort (Deux-Sèvres) le 29 septembre 1739, mort à Paris le 8 avril 1790, était conseiller de la sénéchaussée et juge à Niort avant la Révolution. Le 24 mars 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée du Poitou; il siégea dans la majorité réformiste de l'Assemblée, demanda la vérification en commun des pouvoirs, prêta le serment du Jeu de paume, et fit partie (16 juillet 1789) de la députation envoyée au Roi pour demander le retrait des troupes réunies autour de la capitale. Là se borna son rôle législatif; il mourut, moins d'un an après, d'une attaque d'apoplexie.

FINOT (ETIENNE), membre de la Convention, né à Averolles (Yonne) le 6 décembre 1748, mort à Averolles le 7 décembre 1828, était commissaire-terrier à Saint-Florentin (Yonne) avant la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il était devenu administrateur du district de Saint-Florentin quand il fut élu, le 7 septembre 1792, le 8^e sur 9, et avec 164 voix sur 540 votants, membre de la Convention. Il siégea à la Montagne, vota « la mort » dans le procès de Louis XVI, et fut, en 1795, un des vingt commissaires chargés d'examiner la conduite de Joseph Lebon. Devenu, après la législature, président de l'administration centrale de l'Yonne, il remplit ensuite, dans son département, les fonctions de commissaire du Directoire exécutif. Il signa l'Acte additionnel en 1815, puis se trouva atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, et dut se réfugier en Suisse. Une mesure particulière lui permit, peu de temps après, de rentrer en France.

FINOT (ANTOINE-BERNARD), député au Corps législatif de 1813 à 1815, né à Dijon (Côte-d'Or) le 2 décembre 1750, mort à Paris le 26 août 1818, fut trésorier payeur général sous le premier Empire, puis référendaire à la cour des Comptes. Il siégea au Corps législatif impérial comme député de l'Yonne, désigné, le 6 janvier 1813, par le Sénat conservateur, vota en 1814 la déchéance de Napoléon, et fit partie, sous la première Restauration, de la majorité ministérielle. Le 22 août 1815, son fils, qui était préfet du Mont-Blanc, le fit élire député par ce département, au grand collège, par 65 voix sur 109 votants et 158 inscrits. Il siégea dans la minorité de la Chambre introuvable, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

FINOT (AUGUSTE-FRANÇOIS-JEAN), député de 1831 à 1832, né à Avallon (Yonne) le 9 février 1782, mort à Avallon le 6 juillet 1846, fils du précédent, était médecin dans cette ville. Conseiller général de l'Yonne, il fut élu, le 5 juillet 1831, député du 2^e collège de l'Yonne, par 125 voix (174 votants, 212 inscrits). Il siégea dans la majorité gouvernementale et donna sa démission de député en 1832. Il fut remplacé, en décembre, par M. de Chastellux.

FINOT (ANTOINE-BERNARD, BARON), député de 1837 à 1839, né à Dijon (Côte-d'Or) le 1^{er} septembre 1780, mort à Paris le 10 janvier 1844, frère du précédent, entra à l'Ecole polytechnique (17 frimaire an VI), et fut nommé, l'année suivante (frimaire an VII), secrétaire de l'administration générale des finances en Italie. Adjoint (germinal an VIII) au secrétaire général de l'administration de la loterie, il fit la plus grande partie de sa carrière dans l'administration, entra, le 15 février 1809, au conseil d'Etat comme auditeur, fut quelque temps directeur

général des salines, du tabac et du timbre en Autriche, puis intendant de Vienne et de la Basse-Autriche (juillet 1809), revint à Paris, d'où il passa en Hollande comme intendant des biens de la couronne (1810), et fut nommé, le 30 novembre de la même année, préfet du Mont-Blanc. Le 2 août 1811, il fut créé baron de l'Empire. Il administra encore les départements de la Corrèze et de l'Isère, sous la Restauration, fut admis à la retraite, comme ancien préfet, le 4 août 1835, et entra à la Chambre des députés le 4 novembre 1837, ayant été élu par 115 voix sur 176 votants et 235 inscrits, dans le 4^e collège de la Corrèze (Ussel). Il fut de la majorité conservatrice, soutint de ses votes le ministère Molé, et échoua au renouvellement du 2 mars 1839, dans le même collège, avec 89 voix contre 107 à M. de Sahune, élu.

FIOT (NICOLAS-ÉLOI), député de 1831 à 1834; né à Vandœuvre-sur-Barse (Aube) le 1^{er} mai 1798, mort à Mantes (Seine-et-Oise) le 24 juillet 1867, appartient à la magistrature. Président du tribunal civil de Mantes, il se fit élire, le 5 juillet 1831, député du 5^e collège de Seine-et-Oise (Mantes), par 162 voix sur 273 votants et 348 inscrits. Il fut de l'opposition dynastique et vota : contre l'ordre du jour Gammeon exprimant la « satisfaction » de la majorité à propos de la situation extérieure, contre l'emploi de la dénomination inconstitutionnelle de « roi de France » et de « sujets » du roi, etc. Il fut du nombre des signataires du compte-rendu de l'opposition en 1832, et se récusa, en 1833, dans l'affaire du journal la *Tribune*. M. Fiot échoua, aux élections du 21 juin 1834, dans sa circonscription, avec 112 voix contre 173 accordées à M. Herroux, élu.

FIQUET (JEAN-JACQUES), député en 1791, membre de la Convention, et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Soissons (Aisne) le 2 février 1747, mort le 24 mai 1824, était procureur syndic du district de Soissons, quand il fut élu, le 8 septembre 1791, député de l'Aisne à l'Assemblée législative, le 6^e sur 14, avec 427 voix (546 votants). Il siégea assez obscurément dans la majorité. Elu par le même département à la Convention, le 9^e sur 12, avec 433 voix (566 votants), il répondit, lors du procès de Louis XVI : « Je conclus à la mort, » et n'eut d'ailleurs, dans l'Assemblée, qu'un rôle effacé. Il fit encore partie du Conseil des Cinq-Cents, ayant été élu, le 4 brumaire an IV, par ses collègues de la Convention; il y siégea jusqu'en l'an VII.

FISSEON-JOUBERT (JEAN-LOUIS), député en 1789, né à Cadillac (Gironde) le 7 décembre 1752, mort à une date inconnue, était médecin à Cadillac. Le 8 avril 1789, il fut élu par la sénéchaussée de Bordeaux député du tiers aux Etats-Généraux. Il prit quelquefois la parole dans l'Assemblée, notamment pour combattre plusieurs articles du projet sur la division du royaume, et pour demander une distinction de traitement en faveur de la congrégation de Saint-Maur. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

FITZ-JAMES (ÉDOUARD, DUC DE), pair de France, député de 1835 à 1838, né à Paris le 10 janvier 1776, mort au château de Quevillon (Seine-Inférieure) le 11 novembre 1838, appartenait à une famille de vieille noblesse qui descendait des Stuarts. Petit-fils du maréchal de France duc de Berwick, il émigra en Italie avec les siens dès le début de la Révolution,

s'adonna d'abord à son goût pour les beaux-arts, et passa ensuite à l'armée de Condé, où il servit en qualité d'aide-de-camp du maréchal de Castries. Après la campagne, il voyagea en Angleterre, où il épousa Mlle de Latouche, puis, ayant obtenu sa radiation de la liste des émigrés, il reentra en France (1801), où il vécut dans la retraite jusqu'à la fin du régime impérial. En 1813, il accepta dans la première légion de la garde nationale le grade de caporal, et fut envoyé en cette qualité avec sa légion à la barrière Monceau, le 30 mars 1814: mais « loin de remplir ce devoir », dit un biographe, il harangua ses camarades et les dissuada de prendre part à la défense de la capitale. Le lendemain, la capitulation fut signée, et M. de Fitz-James, réuni au vicomte Sosthènes de La Rochefoucauld et à quelques autres jeunes nobles, arborant la cocarde blanche, parcourut les rues de Paris en criant : *Vive le roi!* La Restauration le fit aide-de-camp et premier gentilhomme de la chambre du comte d'Artois, colonel de la garde nationale à cheval, et pair de France (2 juin 1814). Il accompagna « Monsieur » lors de sa tournée dans le Midi et à Lyon. Après le débarquement de Napoléon, il fit avec Louis XVIII le voyage de Gand, reentra dans Paris à sa suite, et reprit sa place à la Chambre des pairs, où son zèle pour la cause royaliste ne se démentit jamais. Le 21 octobre 1815, il proposa de voter des remerciements au duc d'Angoulême. Il se signala par l'insistance qu'il mit à réclamer la peine de mort contre le maréchal Ney, et, lorsque la Chambre haute eut rendu son arrêt, ce fut lui qui le premier, dans la nuit du 6 décembre 1815, en apporta la nouvelle aux Tuileries. M. de Fitz-James ne fut pas étranger à un procès analogue fait à son beau-frère, le général Bertrand, et ne craignit pas de publier une lettre dans laquelle il déclarait que « le général avait prêté serment à Louis XVIII; sa conduite, en cette circonstance, sévèrement jugée par l'opinion, donna lieu à la publication, dans un des journaux du temps, du quatrain suivant :

Fitz-James, de Jules renouvelant le crime.
Vient de vendre son frère et de trahir sa foi :
Fitz-James n'est pourtant que le bâtard d'un roi !
Que serait-ce, grand Dieu ! s'il était légitime?...

M. de Fitz-James combattit en 1817 les tendances constitutionnelles du ministère d'alors, s'éleva dans la Chambre des pairs contre la loi du 5 février relative aux élections, et poussa son hostilité à l'égard du duc Decazes jusqu'à se faire le défenseur de la liberté de la presse, qu'il demanda comme contre-poids à la suspension de la liberté individuelle. Cette attitude lui attira des ennemis à la cour, et il fut tenu quelque temps à l'écart. Dès que MM. de Villèle, Corbière et Peyronnet furent arrivés au pouvoir, M. de Fitz-James leur prêta l'appui de son éloquence incisive; il soutint la loi du sacrilège et le droit d'aînesse; puis il combattit le ministère Martignac et appuya, par contre, tous les actes du cabinet dirigé par M. de Polignac. Après la révolution de 1830, il se décida toutefois à prêter serment à la monarchie de Louis-Philippe, et resta à la Chambre haute, où il vota avec les légitimistes. M. de Fitz-James prit une part active à la discussion du projet de loi qui appelait sous les drapeaux 80,000 hommes de la classe de 1830, et, quelques jours plus tard (2 mars 1831), à l'occasion des troubles du 14 février dont l'église Saint-Germain-l'Auxerrois avait été le théâtre, il traça un lugubre tableau de l'état de la France et attribua aux tergi-

versations des ministres le malaise de la nation. Il protesta contre la loi relative au bannissement de Charles X et de sa famille, défendit les prérogatives héréditaires de la pairie, et, lorsque fut votée la loi qui supprimait l'hérédité, donna sa démission de pair. En 1832, accusé d'avoir secondé les tentatives de la duchesse de Berri, il fut momentanément arrêté, puis relâché faute de preuves. Élu, le 10 janvier 1835, en remplacement de M. Berryer, qui avait opté pour Yssingeaux, député du 2^e collège de la Haute-Garonne (Toulouse), par 247 voix sur 457 votants et 557 inscrits, contre 176 voix à M. de Malaret et 33 au général Bertrand, il siégea dans les rangs de la droite, vota contre le gouvernement, et prononça à la tribune de la Chambre plusieurs discours retentissants, notamment (1837) contre l'alliance anglaise, et au sujet de la quadruple alliance et de l'intervention en Espagne. Réélu, le 4 novembre 1837, par 245 voix (448 votants, 559 inscrits), il mourut l'année d'après, pendant la législature. — « M. de Fitz-James, a écrit Cormenin, est le second orateur du parti légitimiste. Sa stature est haute, et sa physionomie mobile et expressive. Il a le laisser-aller, le sans-gêne, le débottonné d'un grand seigneur qui parle devant des bourgeois. Il ne fait pas tant de façons avec eux, il se met à l'aise et cause tout comme s'il était en robe de chambre. Il prend du tabac, il se mouche, il crache, il éternue, va, vient, se promène à la tribune, d'une estrade à l'autre. Il a des expressions familières, qu'il jette avec bonheur, et qui délassent la Chambre des superbes ennemis de l'étiquette oratoire. On dirait qu'il veut bien recevoir la législature à son petit-lever. »

FLACHAT (ANTOINE), député en 1789, né à Saint-Chamond (Loire) le 19 juin 1725, mort à Saint-Chamond le 25 avril 1803, était curé de la paroisse de Notre-Dame de Saint-Chamond. Il avait étudié le droit et la théologie, et avait reçu le titre de prédicateur du feu roi de Pologne. Le 28 mars 1789, il fut élu par la sénatus-consulte de Lyon député du clergé aux États-Généraux. Son nom n'est pas mentionné au *Moniteur*.

FLACHSLANDEN (JEAN-FRANÇOIS-HENRI, BARON DE), député en 1789, né à Saverne (Bas-Rhin) le 20 juin 1734, mort à Blankenbourg le 15 août 1797, était maréchal-de-camp des armées du roi. Le 1^{er} avril 1789, il fut élu député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Colmar et Schlestadt. Le baron de Flachslanden siégea à droite et se montra le défenseur de l'ancien régime. Il mourut en émigration.

FLACHSLANDEN (JEAN-BAPTISTE-ANTOINE, BARON DE), député en 1789, né à Saverne (Bas-Rhin) le 10 juillet 1739, mort à une date inconnue, frère du précédent, avait en 1789 le titre de bailli et la dignité de grand-croix de l'ordre de Malte. Élu, le 4 avril 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Haguenau et Wissembourg, il fit partie de la minorité, et signa, en 1790, une protestation contre les décisions récentes de l'Assemblée relativement aux biens ecclésiastiques. « Ces biens, disait-il, appartiennent avant tout au culte, aux pauvres, à l'éducation publique, aux hôpitaux de la province, et ce n'est que pour elle et par elle seule que la nation et le roi, comme tuteurs majeurs, peuvent en disposer... L'Alsace devra sans doute, comme toutes les provinces du royaume, contribuer au paiement des dettes de l'État, mais dans les règles de la justice distributive et par les moyens

qu'elle trouvera lui être le moins onéreux. Tel est l'esprit des cahiers confiés au bailli de Flachslanden, et, fidèle à leurs principes, il n'a pas cru pouvoir, ni devoir s'en écarter. » Il émigra, et devint chancelier de Louis XVIII, auprès de qui il s'était rendu à Vérone.

FLAGHAC (JEAN-JACQUES-LOUIS-SYMPHORIEN LE NORMANT, BARON DE), représentant en 1871, né à Saint-Amand-Tallende (Puy-de-Dôme) le 5 novembre 1816, entra dans la carrière diplomatique sous le gouvernement de juillet et fut attaché à l'ambassade de Russie sous M. de Barante, son compatriote (1837). Il s'occupa ensuite de ses propriétés et se présenta, pour la première fois, aux élections du 1^{er} juin 1863 au Corps législatif, dans la 2^e circonscription de la Haute-Loire; il y obtint, comme candidat conservateur indépendant, 11,646 voix contre 15,659 accordées au candidat officiel, M. de Romeuf, réélu. Le gouvernement impérial le révoqua, à cette occasion, de ses fonctions de maire de St-Georges-d'Aurat. Le 8 février 1871, M. Le Normant de Flaghac fut inscrit sur la liste monarchiste de la Haute-Loire et élu représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le 2^e sur 6, par 36,347 voix (48,379 votants, 84,079 inscrits). Il siégea au centre droit et vota avec les conservateurs: pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la démission de Thiers au 24 mai, pour la loi des maires, pour l'état de siège, pour le septennat, contre la Constitution du 25 février 1875. M. de Flaghac ne fit point partie d'autres législatures, et se représenta sans succès aux élections législatives du 20 février 1876 et du 14 octobre 1877: la première fois il réunit, dans l'arrondissement de Brioude, 1,137 voix contre 13,040 à M. Maigne, républicain, et, la seconde fois, 5,600 contre 12,229 au même concurrent.

FLAHAUT DE LA BILLARDERIE (AUGUSTE-CHARLES-JOSEPH, COMTE DE), pair des Cent-Jours, pair de France de 1831 à 1848, sénateur du second Empire, né à Paris le 21 avril 1785, mort à Londres (Angleterre) le 1^{er} septembre 1870, appartenait à une famille originaire de la Picardie et était fils d'un officier général qui fut exécuté en 1793. Il s'enrôla à quinze ans dans un corps de volontaires à cheval destiné à accompagner le premier consul en Italie. Son avancement fut rapide: aide-de-camp du général Murat, chef d'escadron au 13^e régiment de chasseurs, puis attaché avec le grade de colonel au prince Berthier (1809), il fut créé, l'année suivante, baron de l'Empire, combattit avec distinction en Portugal, en Allemagne et en Russie, et devint, en 1813, général de brigade, puis général de division avec le titre de comte. Nommé pair pendant les Cent-Jours (2 juin 1815), il appuya avec chaleur la proposition de Lucien en faveur de Napoléon II. Puis il accompagna Napoléon à la frontière et fut à Waterloo. Grâce à l'intervention de M. de Talleyrand, son nom fut rayé de la liste des exilés au second retour des Bourbons; mais il fut tenu à l'écart des honneurs jusqu'à la révolution de 1830. Le gouvernement de Louis-Philippe le nomma pair de France le 19 novembre 1831; de plus, il fut attaché à la personne et à la maison du duc d'Orléans, et se vit confier plusieurs postes diplomatiques, notamment à Berlin, à Munich, à Vienne, de 1842 à 1848. A la Chambre des pairs, il se signala par une certaine indépendance. Retraité d'office comme général de division après février 1848, il fut placé en 1849 dans

la réserve, fit partie en 1851 de la Commission consultative, et, après le rétablissement de l'Empire (31 décembre 1852), fut appelé au Sénat. Il fut membre en 1854 de la commission dite de la correspondance de Napoléon 1^{er}, et fut appelé, en novembre 1860, à l'ambassade de Londres, qu'il occupa juste deux ans. Grand-croix de la Légion d'honneur depuis le 5 mai 1838, il fut nommé, par Napoléon III, grand chancelier de l'ordre le 27 janvier 1861. Il mourut le 1^{er} septembre 1870, le jour du désastre de Sedan, et ne vit pas la chute de la dynastie à laquelle le rattachaient de secrètes et intimes affections.

FLAMARENS (COMTE DE). — Voy. GROSSOLES.

FLANDIN (LOUIS-HUGUES), représentant du peuple en 1848 et en 1849, né à Paris le 6 mai 1804, mort le 3 octobre 1877, étudia le droit et fut reçu avocat au barreau de Paris sous la Restauration (1827). Libéral militant, il combattit le gouvernement de Charles X et prit part aux journées de juillet 1830. Nommé, par le gouvernement provisoire (1848), avocat général près la cour d'appel de Paris, il déclina ces fonctions lorsqu'il eut été élu, le 23 avril, représentant de Seine-et-Oise à l'Assemblée constituante par 34,587 voix. Il y appuya d'abord la politique du général Cavaignac, puis celle de l'Elysée, et vota presque toujours avec la droite: pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome. Réélu, le 13 mai 1849, par le département de Seine-et-Oise, représentant à la Législative, le 5^e sur 10, avec 46,670 voix (96,950 votants, 139,436 inscrits), il y fit partie de la majorité antirépublicaine, continua de prêter l'appui de ses votes au gouvernement de L.-N. Bonaparte jusqu'au coup d'Etat de 1851, et fut appelé, le 25 janvier 1852, au nouveau conseil d'Etat. M. Flandin fut admis à la retraite, comme conseiller d'Etat, le 8 août 1874. Commandeur de la Légion d'honneur du 13 août 1864.

FLANDIN (ALEXANDRE-HUGUES-ANATOLE), député de 1876 à 1881, fils du précédent, né à Paris le 11 juillet 1833, entra au conseil d'Etat comme auditeur sous l'Empire. Il remplit ensuite les fonctions de secrétaire général du Calvados et fut promu maître des requêtes au conseil d'Etat en 1869. Démissionnaire à la chute de l'Empire, il se retira dans les propriétés qu'il possédait en Normandie, depuis son mariage avec Mlle Caill, fille du célèbre industriel, et vécut jusqu'en 1876 étranger à la politique. A cette époque il se présenta, comme candidat conservateur impérialiste, aux élections législatives, et fut élu, le 5 mars, au second tour de scrutin, député de l'arrondissement de Pont-l'Évêque (Calvados) par 6,266 voix (11,067 votants, 15,480 inscrits), contre 4,751 voix à M. Aubert, républicain. Il siégea à droite, dans le groupe de l'Appel au peuple, et donna son concours au gouvernement du Seize-Mai contre les 863. Candidat officiel du maréchal de Mac Mahon le 14 octobre 1877, M. Flandin fut réélu député par 7,250 voix (13,068 votants, 15,044 inscrits), contre 5,783 à M. Paul Duchesne-Fournet, républicain. Il reprit sa place dans le groupe bonapartiste, et vota avec la droite: contre le

ministère Dufaure, contre l'élection de M. Grévy à la présidence de la République, contre l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, contre l'amnistie, contre les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Il se représenta encore, mais cette fois sans succès, au renouvellement du 21 août 1881; il n'eut que 4,617 voix contre 7,410 à l'élu républicain, M. Duchesne-Fournet. Membre du conseil général de l'Eure pour le canton de Pont-l'Évêque, et chevalier de la Légion d'honneur.

FLAUD (HENRI-PIERRE), représentant en 1871, né à Dinan (Côtes-du-Nord) le 30 avril 1816, mort à Dinan le 13 août 1874, fut élève de l'École des Arts-et-Métiers d'Angers, s'occupa activement d'industrie, installa des usines dans les Côtes-du-Nord, dirigea un établissement agricole, et fonda à Paris une vaste usine pour la construction des machines. Inventeur, avec M. Giffard, d'une machine à vapeur à grande vitesse, il obtint une récompense à l'Exposition de Londres en 1851. Lors des événements de 1870-71, M. Flaud était maire de Dinan, et conseiller général des Côtes-du-Nord. Il se mit pendant le siège de Paris à la disposition du gouvernement de la Défense nationale pour la construction des canons, des mitrailleuses, etc. Élu, le 8 février 1871, par 71,585 voix (106,809 votants, 163,398 inscrits), représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée nationale, le 7^e sur 13, il alla siéger au centre droit, dans les rangs orléanistes. A Bordeaux, lorsque M. Thiers demanda le retour de l'Assemblée à Paris, il proposa et fit adopter Versailles; la commission proposait Fontainebleau. Il vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le retour de l'Assemblée à Paris, pour la dissolution, pour la chute de Thiers au 24 mai, pour le gouvernement de M. de Broglie, pour la loi des maires et pour l'organisation du septennat. Il mourut avant la fin de la législature.

FLAUGERGUES (PIERRE-FRANÇOIS), député au Corps législatif en 1813, représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1815 à 1816, né à Saint-Cyprien (Aveyron) le 14 juin 1767, mort à Brie (Ariège) le 31 octobre 1836, était avocat à Toulouse lors de la Révolution. Il s'en déclara partisan, devint président de l'administration centrale de l'Aveyron (1792), et prit parti pour les Girondins. Il protesta contre la condamnation de Louis XVI, contre le triomphe de la Montagne dans la journée du 31 mai, et fut dénoncé, comme contre-révolutionnaire, par le représentant Châteauneuf-Randon en mission dans la contrée. La Convention le traduisit à sa barre, mais le laissa provisoirement en liberté. Toutefois il dut, jusqu'au 9 thermidor, se tenir caché dans les bois de l'Aveyron pour échapper aux poursuites qui le menaçaient constamment; il fut inscrit sur la liste des émigrés. Dès qu'il se sentit en sûreté, il reprit sa profession d'avocat; puis il fut nommé (1795) haut juré national, et, pour la seconde fois, administrateur de l'Aveyron, après avoir obtenu sa radiation de la liste des émigrés. Le premier consul l'appela, en l'an VIII, à la sous-préfecture de Villefranche; mais il fut destitué en 1810, à la suite d'une trop longue absence. Présenté comme candidat au Corps législatif par le collège de l'arrondissement qu'il avait administré, il fut élu par le Sénat député de l'Aveyron, le 6 janvier 1813. Le 22 décembre suivant, ses collègues le nommèrent président de la commission extraordinaire chargée de

l'examen des pièces originales concernant les négociations entamées entre Napoléon et les puissances coalisées contre la France. Flaugergues, qui avait pris dès son arrivée au Corps législatif une attitude d'opposition peu ordinaire à cette assemblée, se déclara nettement pour la paix, et fut chargé de rédiger l'adresse à l'Empereur. Comme le duc de Massa, nommé par Napoléon président du Corps législatif quoiqu'il n'en fit point partie, reprochait à Flaugergues de faire des propositions inconstitutionnelles: « Je ne connais rien ici de plus inconstitutionnel que vous-même, répartit le député de l'Aveyron, vous qui, au mépris de nos lois, venez présider les représentants du peuple, quand vous n'avez pas même le droit de siéger à leurs côtés. » L'adresse qu'il présenta à l'Empereur, avec Lainé et Raynouard, excita chez le chef de l'Etat la plus violente colère, leur valut l'épithète de « factieux », et entraîna la dissolution du Corps législatif. Le 7^e même, Flaugergues tenta de provoquer la déchéance de l'Empereur et de faire rappeler les Bourbons, à charge pour eux d'accepter le gouvernement représentatif. Il n'y réussit pas cette fois; mais, le 3 avril 1814, il fut un de ceux qui prirent l'initiative du vote hostile à Napoléon. Le 7, il signa l'appel en faveur des Bourbons. Le Corps législatif, transformé par la Charte en « Chambre des députés des départements », ayant été convoqué par Louis XVIII au mois de juin suivant, il prit plusieurs fois la parole dans cette session: contre la censure (5 août); sur le budget (2 septembre); sur la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus (3 novembre); en faveur de l'impôt sur le tabac (29 novembre); sur la réduction du nombre des membres de la cour de cassation (17 et 26 décembre). En mars 1815, au moment du débarquement de Napoléon, Flaugergues appuya la proposition tendant à faire parvenir aux armées la loi par laquelle des remerciements étaient votés aux garnisons de la Fère, de Lille, de Cambrai et d'Antibes, ainsi qu'aux maréchaux Mortier et Macdonald. Le 16, il combattit la proposition de Lainé ayant pour objet de confier la rédaction de l'adresse au roi à la commission qui avait été chargée d'examiner le projet de loi concernant les récompenses nationales. S'étant retiré dans son département aux Cent-Jours, Flaugergues fut envoyé (14 mai 1815), avec 45 voix (48 votants, 118 inscrits), à la Chambre des représentants par l'arrondissement de Villefranche. Il fut élu vice-président, prit souvent la parole dans des questions réglementaires, demanda, le 9 juin, que toute pétition pour être accueillie fût présentée par un représentant, et insista, le 21, pour l'adoption de la motion de La Fayette tendant à faire déclarer la Chambre en permanence, et à manifester aux armées et à la garde nationale qu'elles avaient bien mérité de la patrie; mais, après l'adoption de ce texte, il s'opposa à l'affichage et à l'envoi dans les départements. Comme les nouvelles fâcheuses reçues de toutes parts excitaient quelque agitation dans l'Assemblée, il la rappela au calme en disant: « Lorsque Annibal eut vaincu à Cannes, le tumulte était dans Rome, mais la tranquillité dans le Sénat. Montrons, en restant impassibles, que nous ne sommes pas au-dessous des circonstances. » Membre de la commission chargée d'arrêter, avec une commission de la Chambre des pairs, des mesures de salut public, il fit plusieurs motions à cet égard, prit la défense du ministre de la guerre Davout, demanda que la guerre fût déclarée nationale, et que tous

les Français fussent appelés à la défense commune. Il proposa, le 26 juin, l'impression de l'ajournement du projet relatif aux réquisitions. Le 27, le président de la Chambre annonça que Flaungergues, étant parti pour remplir une mission extraordinaire de gouvernement, devait être remplacé comme rapporteur de la commission de constitution. La mission dont il était chargé, ainsi qu'Andréossy, Boissy-d'Anglas, la Besnardière et Valence, consistait à négocier un armistice avec les généraux alliés. Dans l'entrevue qu'il eut avec Wellington, il s'opposa à la condition imposée par le général anglais, de faire dépendre toute négociation ultérieure du rappel immédiat de Louis XVIII. Flaungergues demandait que la France fût laissée libre de se choisir un gouvernement et que les troupes coalisées n'entrassent pas dans Paris. Il eut même plusieurs entretiens avec le comte de Semallé, agent du comte d'Artois, pour obtenir cet arrangement. L'insuccès de ses démarches ne l'empêcha point de se rallier à la seconde Restauration. Élu, le 22 août 1815, par 116 voix (214 votants, 276 inscrits), député de l'Aveyron, il ne siégea pas, en fait, dans la Chambre « introuvable », parce qu'il ne payait pas les mille francs de contributions exigés par la loi. Sa candidature, combattue par les libéraux, échoua en 1816, et, jusqu'en 1820, il se borna à publier quelques brochures politiques, entre autres : *De la représentation nationale et principes sur la matière des élections* (1820), où il soutenait qu'il fallait nommer des députés choisis en nombre égal et séparément par les grands, par les moyens et par les petits propriétaires. De 1820 à 1823, Flaungergues remplit les fonctions de maître des requêtes au conseil d'Etat. Il passa dans la retraite les dernières années de sa vie.

FLAUJAC (MARC-ANTOINE-JOSEPH GARRIGUES DE), député de 1824 à 1831, né à Montfaucon (Lot) le 14 août 1772, mort à Gourdon (Lot) le 12 août 1852, était propriétaire à Gourdon et maire de Flaujac. Élu, le 6 mars 1824, par 53 voix sur 120 votants et 162 inscrits, député du Lot, au collège de département, il fit partie de la majorité royaliste et ministérielle. « Ce qu'on sait de M. de Flaujac, écrivait un biographe, c'est qu'il est maire de Flaujac, membre du conseil d'arrondissement; qu'il vote pour le ministère; qu'il vient dans la capitale quand la session s'ouvre; qu'il s'en va quand l'ordonnance du roi, proclamée par M. Kavez, annonce qu'elle est close. On sait que M. de Flaujac vote en hiver, sème au printemps, moissonne en été, et vendange en automne. » Il fut réélu député le 24 novembre 1827, par 61 voix (101 votants, 143 inscrits), ne fut pas des 221, et obtint encore une fois sa réélection, le 23 juin 1830, dans le 2^e arrondissement du Lot (Fuy-l'Evêque), par 50 voix sur 91 votants et 100 inscrits, contre 41 à M. Calmon. Non réélu en 1831, il rentra dans la vie privée.

FLAUST (PIERRE-MARIE-JEAN-BAPTISTE), député en 1789, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 19 octobre 1762, mort à une date inconnue, était lieutenant-général civil au bailliage de Vire, lorsqu'il fut élu, le 25 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Caen. Il se fit peu remarquer dans l'Assemblée constituante. Pendant la période révolutionnaire, il fut dénoncé par Léhodey, agent national envoyé en Normandie pour surveiller les fédéralistes; la dénonciation, du 29 juillet 1793,

porte : « Flaust, homme nul pour ses talents, mais ennemi juré du nouvel ordre de choses. » Elle n'eut d'ailleurs pas de suite. Flaust reparut, le 13 mai 1815, à la Chambre des Cent-Jours, comme représentant du département du Calvados, élu par 39 voix sur 63 votants.

FLAVIGNY (MAURICE-ADOLPHE-CHARLES, VICOMTE DE), pair de France, représentant en 1840, député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Vienne (Autriche) le 3 décembre 1799, mort à Monnaie (Indre-et-Loire) le 7 octobre 1873, était « fils de noble seigneur Alexandre-Victor-François, comte de Flavigny, demeurant dans la ville, n° 1192, et de son épouse, la noble dame Elisabeth de Bethmann », fille d'un banquier de Francfort. Il appartint dans sa jeunesse au parti légitimiste, et remplit auprès de M. de Polignac les fonctions de secrétaire. « C'est, disait de lui un biographe, un de ces heureux châtelains de la belle Touraine, qui n'auraient, s'ils le voulaient, qu'à regarder luire le soleil et pousser les fleurs. Mais M. de Flavigny a trouvé plus de poésie dans l'atmosphère étouffante des assemblées que sous les frais ombrages de son parc. D'abord il bouda la monarchie de juillet. Mais elle lui tendait et les bras et un manteau de pair; le moyen de résister? Voilà donc M. de Flavigny rallié à l'Orléanisme. » Il entra en effet à la Chambre haute, le 25 décembre 1841, et y soutint la monarchie de Louis-Philippe. Plus tard, le 13 mai 1849, M. de Flavigny fut élu représentant d'Indre-et-Loire à l'Assemblée législative, le 3^e sur 6, avec 31,425 voix (61,973 votants, 92,573 inscrits). Membre de la droite monarchiste, il vota pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, etc., et se rallia en dernier lieu au gouvernement de L.-N. Bonaparte, dont il fut, le 29 février 1852, le candidat officiel au nouveau Corps législatif, dans la 2^e circonscription d'Indre-et-Loire. Élu député par 22,931 voix sur 23,364 votants et 32,669 inscrits, il prit part au rétablissement de l'Empire, devint l'inspirateur du petit groupe catholique et libéral des députés de cette époque, et, tout en scutinant la dynastie, conserva toujours une certaine indépendance d'appréciation; c'est ainsi que, le 25 juin 1852, à l'occasion d'un traité de commerce conclu avec la Sardaigne, il demanda « que l'on consultât sur la partie douanière la Chambre, qui ne pouvait abandonner son droit de contrôle sans compromettre sa dignité, et pour ainsi dire son existence même ». Il renouvela plus tard la même protestation, en avril 1860, à l'occasion du traité de commerce avec l'Angleterre, conclu sans l'intervention du pouvoir législatif. Il avait été réélu, le 22 juin 1857, par 17,818 voix (18,239 votants, 31,811 inscrits); mais son attitude en faveur du pouvoir temporel lui ayant fait perdre la qualité de candidat officiel lors du renouvellement du 1^{er} juin 1863, il échoua avec 8,387 voix contre 20,003 à M. de Quinemont, élu. M. de Flavigny se représenta encore le 24 mai 1869, et n'obtint que 2,161 voix contre 18,019 au député sortant, M. de Quinemont, 3,340 à M. Desplanches, et 1,227 à M. Renault. En 1870, M. de Flavigny fut un des organisateurs de la « Société internationale des secours aux blessés des armées de terre et de mer », et en fut nommé président. Il refusa par désintéressement la croix de commandeur de la Légion d'honneur que lui offrit, à cette occasion, le président de la République, M. Thiers.

FLERS (ALFRED-ETIENNE DE LA MOTTE-ANGO, COMTE DE), sénateur de 1876 à 1883, né à Paris le 27 octobre 1817, mort à Paris le 23 juin 1883, était maire de Villebadin, conseiller général de l'Orne pour le canton d'Exmes, et l'un des plus riches propriétaires de ce département, lorsqu'il fut élu, le 30 janvier 1876, par 279 voix sur 595 votants, sénateur de l'Orne. Il prit place à l'extrême droite, vota, en juin 1877, pour la dissolution de la Chambre des députés, se prononça contre le ministère Dufaure, contre le retour du parlement à Paris, contre l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, contre les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc.; fut réélu sénateur le 8 janvier 1882, par 315 voix sur 583 votants, et mourut l'année suivante.

FLEURIAU DE BELLEVUE (LOUIS-BENJAMIN), député de 1820 à 1831, né à la Rochelle (Charente-Inférieure) le 23 février 1761, mort à la Rochelle le 11 février 1852, était propriétaire dans cette ville, et s'occupait de géologie. De nombreux travaux insérés dans le *Journal des Mines*: *Sur une pierre de Vulpino* (1797); *Sur un carbure terreux cristallisé*; *Sur plusieurs volcans du département de l'Hérault* (1808); *Sur les côtes de la Charente-Inférieure et de la Vendée*, etc., lui valurent le titre de correspondant de l'Institut. Conseiller général de la Charente-Inférieure, il se présenta une première fois à la députation, le 24 avril 1820, dans ce département; mais il échoua avec 216 voix contre 442 au général Tarayre, député sortant, dont l'élection avait été annulée. M. Fleuriau de Bellevue fut plus heureux dans la même circonscription, le 13 novembre 1820; élu député par 175 voix (312 votants, 382 inscrits), il prit place dans la majorité royaliste de la Chambre, et fut successivement réélu: le 25 février 1824, dans le 1^{er} arrondissement de la Charente-Inférieure (La Rochelle), par 216 voix (394 votants, 429 inscrits), contre 127 au général Foy; le 24 novembre 1827, au collège de département, par 112 voix (220 votants, 283 inscrits), et, le 3 juillet 1830, par 131 voix (253 votants, 316 inscrits), contre 119 à M. Allègre. M. Fleuriau de Bellevue soutint les ministères Villèle et Polignac et ne fut pas réélu en 1831. Officier de la Légion d'honneur.

FLEURIAU (COMTE DE). — Voy. CLARET.

FLEURIOT DE LANGLE (JACQUES-CHARLES), représentant en 1871, né à Saint-Herblon (Loire-Inférieure) le 24 août 1805, mort à Oudon (Loire-Inférieure) le 16 mars 1888, appartenait à une famille noble, originaire de Bretagne, et était le frère d'Alphonse-Jean-René Fleuriot de Langle, qui devint vice-amiral. M. J.-C. Fleuriot de Langle suivit la carrière militaire, et, après avoir servi comme officier de cavalerie sous la Restauration, démissionnaire en 1830, s'occupa d'agriculture, devint maire d'Oudon et conseiller d'arrondissement de la Loire-Inférieure. Élu, le 8 février 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le 10^e sur 12, par 51,602 voix (95,897 votants, 155,400 inscrits), il siégea à droite, vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant, contre la dissolution, pour la démission de Thiers au 24 mai, pour le ministère de Broglie, pour la loi des maires, pour le septennat, contre la Constitution du 25 février 1875, etc. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

FLEURY (CÉLESTIN-SULPICE), député en 1789, né à Coupelle-Vieille (Pas-de-Calais) à une

date inconnue, mort à Paris le 29 novembre 1793, était fermier à Coupelle-Vieille. Il fut élu, le 25 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par la province d'Artois, se fit peu remarquer à l'Assemblée et mourut pendant la session.

FLEURY (JEAN), député en 1789, né à Sorbon (Ardennes) à une date inconnue, mort à une date inconnue, était curé d'Iges, et bachelier en Sorbonne. Il fut élu, le 30 mars 1789, député du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Sedan. Son rôle parlementaire n'a laissé aucune trace au *Moniteur*. L'abbé Fleury mourut en émigration.

FLEURY (ANTOINE-HYACINTHE), député en 1791, né à Saint-Vallier (Drôme) le 15 novembre 1756, mort à Paris le 2 février 1848, était homme de loi à Romans à l'époque de la Révolution. Élu, le 29 août 1791, le 1^{er} sur 7, par 240 voix (370 votants), député de la Drôme à l'Assemblée législative, il vota avec la majorité, sans paraître à la tribune. Fleury remplit encore dans son département les fonctions de juge de paix, celles de président du canton de Saint-Vallier et celles de conseiller d'arrondissement.

FLEURY (HONORÉ-MARIE), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Quintin (Côtes-du-Nord) le 17 janvier 1754, mort à Saint-Brandan (Côtes-du-Nord) le 12 septembre 1827, fils de Jean-Baptiste Fleury, commissaire de la manufacture des toiles de Bretagne, et d'Aglaé Gontier, fit de bonnes études au collège de Saint-Brieuc, et fut quelque temps clerc chez un notaire-procureur de Quintin, puis (1774) employé comme adjoint dans les bureaux du domaine à Fougères. L'année suivante, il entra au noviciat de l'abbaye de Sainte-Geneviève, à Paris; mais il n'y resta que six mois. À la mort de son père, il partit pour Rennes où il étudia le droit et se fit recevoir avocat au parlement (1778). Dix ans après, il avait la réputation d'un des meilleurs avocats de la région. En même temps, il composait des chansons satiriques, des fabliaux en prose, des dialogues politiques, etc., qui eurent un vif succès. Fleury était un personnage en évidence quand s'ouvrit la Révolution. Le 4 avril 1789, la sénéchaussée de Saint-Brieuc le désigna comme premier suppléant du tiers aux États-Généraux. Il fut bientôt nommé commandant de la garde nationale de Quintin, et officier municipal. Partisan modéré des idées nouvelles, il devint, le 9 septembre 1792, membre de la Convention pour le département des Côtes-du-Nord, qui l'avait élu, le 5 sur 8, par 296 voix (496 votants). Il n'arriva à l'Assemblée qu'après la proclamation de la République, se rangea parmi les modérés, vota dans le procès du roi, « pour la détention », fut opposé au 31 mai 1793, signa le 6 juin, chez Lanjuinais, la protestation de la droite, et fut décrété d'arrestation et transféré à la Force avec quinze de ses collègues. D'un tempérament gai, Fleury était le boute-train de ses co-détenus, qu'il amusait par de joyeux couplets. Transféré aux Madelonnettes, puis aux Bénédictins Anglais près du Val-de-Grâce, et enfin aux Carmes, il fut mis en liberté en vertu d'un décret de la Convention du 2 frimaire an III, et rappelé dans l'Assemblée le 18 frimaire suivant. En 1795, la Convention lui confia une mission à Chartres: il s'agissait d'assurer les approvisionnements de Paris. Après la législature, il se représenta aux suffrages des électeurs des Côtes

du-Nord et fut élu député au Conseil des Cinq-Cents, le 23 vendémiaire an IV, par 250 voix (374 inscrits). On le retrouve, en l'an VII, président de canton à Quintin, puis, en l'an VIII, conseiller général des Côtes-du-Nord. Il exerça encore les fonctions de juge de paix à Quintin et à Saint-Brandan, fut, en 1815, membre du conseil d'arrondissement, qu'il présida en 1817, et, pleinement rallié à la Restauration, reçut du gouvernement royal, en 1821, la décoration de la Légion d'honneur.

FLEURY (JEAN-BAPTISTE-MAGDELAINE), député au Corps législatif de 1809 à 1815, né à Albon (Drôme) le 3 février 1758, mort à Ternay (Isère) le 30 octobre 1841, était juge de paix dans l'Isère, quand le Sénat l'appela à représenter ce département au Corps législatif, le 2 mai 1809. Fleury siégea jusqu'en 1815.

FLEURY (FRANÇOIS), député de 1827 à 1837, né à Falaise (Calvados) le 7 février 1763, mort à Villy (Calvados) le 2 novembre 1840, entra en 1814 dans la magistrature, comme conseiller à la cour royale de Caen; il remplit ces fonctions jusqu'en 1818. Propriétaire et maire de Villy, il se présenta sans succès, comme candidat libéral, aux élections législatives du 1^{er} octobre 1821, et il obtint, dans le 3^e arrondissement du Calvados (Falaise), 204 voix contre 208 à l'élu, M. Bazire; à celles du 25 février 1824, il échoua encore, avec 199 voix contre 249 au même concurrent, réélu. Il n'entra à la Chambre des députés que le 17 novembre 1827: élu par 209 voix (351 votants, 456 inscrits), contre 167 à M. Leclerc, il prit place à gauche, fit en 1828 une proposition tendant à demander au roi de présenter une loi pour la refonte des pièces démonétisées, vota l'adresse des 221, fut réélu, le 23 juin 1830, par 219 voix sur 372 votants et 430 inscrits, contre 150 à M. Labbey de la Roque, et, partisan de la révolution de juillet 1830, participa à l'établissement de la monarchie de Louis-Philippe. M. Fleury siégea dès lors dans la majorité conservatrice et ministérielle, obtint sa réélection le 5 juillet 1831, par 244 voix (272 votants, 405 inscrits), contre 14 au comte de Beaurepaire, et le 21 juin 1834, par 196 voix (338 votants, 425 inscrits), contre 107 à M. Rossignol. Il vota en 1831 pour l'ordre du jour Ganneron, en 1835 pour les lois de septembre et pour le projet de loi de disjonction, etc. Il quitta la Chambre en 1837 et fut remplacé par M. Leclerc.

FLEURY (LOUIS-JACQUES), député de 1827 à 1834, né à Laigle (Orne) le 30 juin 1778, mort à Ancenis (Loire-Inférieure) le 8 janvier 1853, était négociant et président du tribunal de commerce de Laigle. Élu, le 17 novembre 1827, député du 3^e arrondissement de l'Orne (Mortagne) par 147 voix sur 259 votants et 294 inscrits, contre 75 à M. de Brullemail, il siégea dans l'opposition constitutionnelle, combattit le ministère Polignac et vota l'adresse des 221. Réélu, le 23 juin 1830, par 172 voix (266 votants, 311 inscrits), contre 85 à M. Vandier, maire de Bellême, il applaudit à la révolution de juillet, et soutint la dynastie, tout en s'associant à plusieurs des votes de la gauche. M. Fleury obtint encore le renouvellement de son mandat le 5 juillet 1831, dans le 6^e collège de l'Orne (Laigle), avec 103 voix sur 155 votants, 201 inscrits, contre 41 à M. Desmousseaux de Givré. Il fut, en 1832, un des signataires du « compte-rendu » de l'opposition.

FLEURY (ALPHONSE-PIERRE-LOUIS), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à la Châtre (Indre) le 1^{er} septembre 1809, mort à Paris le 20 août 1877, fit ses études de droit et s'établit comme avoué à la Châtre. Il y exerça ensuite la profession d'avocat, puis celle de banquier. D'opinions démocratiques, il fit sous Louis-Philippe une active propagande en faveur des idées radicales, applaudit à la révolution de février, devint commissaire du gouvernement provisoire dans l'Indre, et, le 23 avril 1848, fut élu représentant du peuple à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 7, par 28,060 voix (60,569 votants, 71,004 inscrits). Il siégea à gauche, fit partie du comité de l'intérieur, et vota contre le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy, pour l'abolition du remplacement militaire, pour l'ensemble de la Constitution, pour l'ordre du jour portant que « le général Cavaignac a bien mérité de la patrie ». Adversaire déclaré du gouvernement de L.-N. Bonaparte, il soutint la demande de mise en accusation présentée contre le président à l'occasion de l'expédition de Rome et se prononça encore contre la proposition Râteau, pour l'amnistie, contre l'interdiction des clubs, etc. M. Fleury ne fut pas réélu à la Législative, mais il continua, dans le conseil général de l'Indre dont il faisait partie, d'affirmer son attachement aux principes républicains. Lors du coup d'État de 1851, il fut arrêté, puis compris dans un décret d'expulsion. Après le 4 septembre 1870, M. Fleury remplit, jusqu'au 20 mars 1871, les fonctions de préfet de la Loire-Inférieure. Il fut porté dans l'Indre aux élections du 8 février sur une liste républicaine de candidats à l'Assemblée nationale, mais il n'obtint que 8,358 voix sur 58,022 inscrits.

FLEURY (ANSELME), député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 14 février 1800, mort à la Chapelle-sur-Erdre (Loire-Inférieure) le 26 juillet 1881, riche négociant, membre du conseil général de la Loire-Inférieure et maire de la Chapelle-sur-Erdre, resta étranger à la politique jusqu'aux élections législatives du 29 février 1852. « M. Anselme Fleury, lit-on dans les *Profilés critiques et biographiques des sénateurs, conseillers d'État et députés*, n'a jamais fait que de la bonne politique de comptoir. Si la vente est étendue, les rentrées satisfaisantes, M. Fleury sera prêt à déclarer que tout est pour le mieux dans la meilleure des France possibles; sinon il ne prêtera son concours à l'ordre établi que pour éviter de tomber dans un pire. » Élu député au Corps législatif par la 4^e circonscription de la Loire-Inférieure, avec 9,917 voix (18,933 votants, 36,638 inscrits), contre 8,931 voix à M. de Goulaine, il s'associa au rétablissement de l'Empire, et fit partie, jusqu'en 1870, de la majorité dynastique, ayant obtenu successivement le renouvellement de son mandat, toujours comme candidat officiel: le 22 juin 1857, par 18,939 voix (19,121 votants, 34,986 inscrits); le 1^{er} juin 1863, par 18,519 voix (24,092 votants, 35,841 inscrits), contre 5,505 à M. Cézard; et le 24 mai 1869, par 13,727 voix (23,598 votants, 35,691 inscrits), contre 8,941 à M. Audiganne et 879 à M. Pilet de Lautrec. Le 4 septembre 1870 mit fin à sa carrière politique. Officier de la Légion d'honneur (14 août 1862).

FLEURY (EMILE-FÉLIX), sénateur du second